



MARCHE DE TRAVAUX BENGALIS

CONSTRUCTION de 25 Logements + 2 Commerces

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT n°12

Marché de travaux n°.....

Objet de l'opération de travaux : **BENGALIS** – Construction de 25 Logements et 2 Commerces sur la commune de MAMOUDZOU (Village de Passamainty)

Maître de l'ouvrage : **SOCIETE IMMOBILIERE DE MAYOTTE (SIM)**

Adresse : Place Mariage – BP 91 – 97600 Mamoudzou – tél : 0269 61 03 89 fax : 0269 61 08 93

Maître d'Œuvre : Groupement **BOURGOGNE/DELAMY/MBE/SEIB/COTEL**

Adresse : 21, rue des 16 villas 97600 Mamoudzou - tél: 02 69 611964)

Procédure de passation : procédure adaptée selon l'ordonnance N°2005-649 du 6 juin 2005 et ses décrets d'application.

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements :
SOCIETE IMMOBILIERE DE MAYOTTE (SIM)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)	3
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)	4
ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)	5
ARTICLE 2 – OBJET - INTERVENANTS	8
2.1 Objet du marché :	8
2.2 Intervenants :	8
ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ ET RECONDUCTION	9
3.1 Durée du marché	9
ARTICLE 4 - PRIX	9
4.1 Modalités de variation des prix	9
4.2 Le montant des travaux résulte :	9
4.3 - Décomposition du prix par cotraitant en cas de groupement conjoint	10
4.5 Sous-traitance	10
ARTICLE 5 - MODE DE REGLEMENT	11
5.1 Délais de règlement	11
5.2 Mode de règlement	11
ARTICLE 6– PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT	13
ARTICLE 7 - APPROBATION DU MARCHÉ	14
ANNEXE 1 - ACTE SPECIAL	15

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire "

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés, et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement.

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4.5 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

- l'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la réception des offres

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le titulaire".

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4.5 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

- l'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la réception des offres

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « TITULAIRE »

- **1^{er} cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M.....

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: capital :

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....

- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

Magissant en mon nom personnel

domicilié à

et immatriculé au RCS de :.....sous le n°.....

et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....

ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire**

du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage,

▪ **2^{ème} cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M.....

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: capital :

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....

- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

Magissant en mon nom personnel

domicilié à

et immatriculé au RCS de :.....sous le n°.....

et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par

▪ **3^{ème} cocontractant :**

(cas d'une personne morale)

M.....

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: capital :

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....

- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

Magissant en mon nom personnel

domicilié à

et immatriculé au RCS de :.....sous le n°.....

et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés, et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'elles encourent :

ARTICLE 2 – OBJET - INTERVENANTS

2.1 Objet du marché :

Le marché a pour objet la réalisation des travaux suivants :

Construction d'un collectif de **25 logements + 2 commerces (en R+3) dans le village de Passamainty (commune de Mamoudzou).**

Le projet BENGALIS s'étend sur 2 parcelles :

- la parcelle 1, en partie sud du lotissement, d'une superficie de 1574 m².
- la parcelle 2, en partie nord en bordure du CCD3, d'une superficie de 1091 m².



Quartier BENGALIS : plan de localisation des parcelles

IMPORTANT :

Les entreprises pourront répondre soit sur les lots de la parcelle 1 ou sur la 2 ou sur tout le projet (parcelle 1 et 2).

Le présent acte d'engagement se rapporte au lot n° : 12 - Parcelle :

Décomposition du marché en tranches / SANS OBJET

2.2 Intervenants :

a) - Le maître d'œuvre est identifié en première page du présent acte d'engagement.

Il est titulaire d'une mission complète

b) - Le contrôle technique est confié à **VERITAS**

- **mission L** portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables,
- **mission SH** portant sur les conditions de sécurité des personnes dans le bâtiment,
- **mission PS** portant sur les conditions de sécurité des personnes en cas de séisme,

La maîtrise d'ouvrage n'envisage pas d'anticiper la réglementation concernant l'accessibilité aux handicapés

d) La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à:
Pour les phases étude et travaux: **CSPS MAYOTTE**

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHÉ ET RECONDUCTION

3.1 Durée du marché

La durée d'exécution globale de l'ensemble des marchés est de : **13 mois à compter** de la date fixée par l'OS précisant la date de démarrage de la période de préparation.

La durée d'exécution des marchés comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux de chacun des marchés allotis.

La durée de la période de préparation est fixée à l'article 10.2 du CCAP.

Le délai d'exécution des travaux incombant au titulaire du présent marché est fixé, au sein du délai global d'exécution, dans le calendrier prévisionnel d'exécution annexé au présent acte d'engagement, qui précise les dates d'intervention relatives à chacun des lots. Le maître de l'ouvrage délivrera pour chaque marché, un ordre de service de démarrage de l'exécution des travaux.

Conformément à l'article 19.1.4 du CCAG travaux, le délai d'exécution des travaux incombant au titulaire du présent marché est confirmé ou modifié pendant la période de préparation du chantier dans les conditions prévues à l'article 28.2 du CCAG et à l'article 10.0 du CCAP.

ARTICLE 4 - PRIX

4.1 Modalités de variation des prix

- Le marché est passé à prix ferme actualisable,

Les modalités éventuelles de révision et/ou d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.P. (article 3.3).

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de **novembre 2011** (mois mo).

4.2 Le montant des travaux résulte :

Le candidat remplit un nouvel acte d'engagement pour chaque variante et donne les précisions ci-dessous.

Cet acte d'engagement :

- correspond à la solution de base (hors options et hors variante)

- correspond à la variante suivante :

Marché à prix forfaitaire

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

Montant € HT en chiffres hors option :

Montant € HT en lettres :

En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et paiements par cotraitant est précisée à l'article 5.2 ci-dessous.

Valorisation des Options:

(Le tableau ci-dessous doit être obligatoirement complété par les candidats)

OPTIONS	MONTANT HT € (Préciser en + ou -value par rapport à la solution de base)

4.3 - Décomposition du prix par cotraitant en cas de groupement conjoint

En cas de groupement conjoint, le prix est réparti entre les cotraitants de la façon suivante :

Prestations	Désignations des cotraitants	Montant HT
	Total	

Versement de la rémunération du mandataire du groupement conjoint :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses travaux. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

4.5 Sous-traitance

Le titulaire :

- n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
- envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

- Cas d'une entreprise unique:**

Nature de la prestation (*)	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation HT
	TOTAL =	

(*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches

Cas d'un groupement :

Entreprise donneur d'ordre et prestation intéressée	Nature de la prestation sous-traitée (*)	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation HT
		TOTAL =	

(*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches

ARTICLE 5 - MODE DE REGLEMENT

5.1 Délais de règlement

Le délai maximum de paiement de l'avance est de 30 jours, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- demande du titulaire comportant la garantie dans les conditions et limites fixées à l'article 6.1 du CCAP
- date de fourniture de la garantie

Le délai maximum de paiement des demandes d'acomptes reçues par le maître d'œuvre est de : 30 JOURS

Le délai maximum de paiement du solde est de 60 jours suivant la réception du projet de décompte final.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 6.3 du CCAP.

5.2 Mode de règlement

Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par :

- virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise :
Raison sociale
Adresse.....
Référence compte bancaire

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

- virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB). »

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise :
Raison sociale
Adresse.....
Référence compte bancaire

Cas d'un groupement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessus par :

virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

DESIGNATION DU COTRAITANT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par :

virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRIX HT Préciser les tranches le cas échéant
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	

ARTICLE 6– PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents / **NOTI 2.**

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

A le

Mentions(s) manuscrites(s)

"lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des) entrepreneur(s)
ou du mandataire dûment habilité
par un pouvoir (ci-joint) des cotraitants.

ARTICLE 7 - APPROBATION DU MARCHÉ

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous à :

Montant HT (en chiffre) hors option:.....

Montant HT (en lettres) hors option:

Le montant ci-dessus arrêté intègre les options suivantes retenues par le maître de l'ouvrage :

- Option :

- Option :

Montant global HT incluant option (s) (en chiffre):.....

Montant global HT incluant option (s) (en lettres) :

Les sous-traitants proposés à l'article 4.5 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

A Mamoudzou le

Le maître de l'ouvrage

Liste des pièces en annexe :

- **Calendrier prévisionnel de l'opération tamponné et signé par le mandataire**
- **DPGF original tamponné et signé par le mandataire**

ANNEXE 1 - ACTE SPECIAL

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement.

MARCHE

- titulaire
-
- objet

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- nature
- Durée :
- Montant HT :

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société
- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :
- adresse
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)
-

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Avances.....
- modalités de calcul et de versement des acomptes
-
- date (ou mois) d'établissement des prix
- modalités de variation des prix
-
- stipulations relatives aux pénalités, primes, réfections et retenues diverses
-
- personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant
-

COMPTABLE DES PAIEMENTS

.....

Personne habilitée à représenter le maître d'ouvrage	Le mandataire du groupement
	ou l'entrepreneur titulaire
.....

Pièces à joindre à l'acte spécial :

- Tous les documents demandés à l'article 4.2 du règlement particulier de consultation (DC1, DC2, NOTI 2, assurance 2011, etc...)

Il est rappelé aux sous-traitants que s'ils souhaitent sous-traiter les prestations qui leurs ont été confiées, ils devront faire accepter et agréer leurs sous-traitants en produisant l'ensemble des informations portées sur cet acte spécial.

A défaut d'obtenir une délégation de paiement du maître de l'ouvrage, une caution devra être produite dans le délai de 8 jours de l'acceptation de leur sous-traitant. La non production de cette copie de la caution au représentant du maître de l'ouvrage empêche l'exécution des travaux par le sous-traitant indirect.

Par ailleurs, les sous-traitants, quel que soit leur rang, ne peuvent commencer à intervenir sur le chantier que sous réserve, d'une part, de leur acceptation et de leur agrément et, d'autre part, que s'ils ont adressé au coordonnateur de sécurité et protection de la santé des travailleurs, lorsque celui-ci est exigé par la loi, un plan particulier de sécurité et de protection de la santé, conformément à l'article L. 4532-9 du code du travail.